ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE

Cofinancé par l'Union européenne

Subvention 2023 - ERASMUS +

Montant des bourses attribuées aux étudiant·es

Pour les étudiant·es dont la mobilité est financée sur la subvention Erasmus+ 2023[1], le montant des bourses attribuées au regard des nouvelles règles définies par l'Europe et du montant de la subvention accordée à l'ÉSACM. Dans le cadre du nouveau programme Erasmus+ 2021/2027, les bourses sont désormais composées :

- d'une contribution aux frais de séjour modulables selon la durée des mobilités ;
- d'un forfait fixe de 250€/mois attribué aux étudiant·es qui remplissent les critères d'inclusion définis par l'Europe ;
- d'un complément financier de 50€ pour les étudiant·es ayant choisi un moyen de transport à moindre empreinte carbone pour se rendre dans leur pays de mobilité sur présentation de justificatifs de transports aller/retour.

Contribution aux frais de séjour

L'allocation Erasmus+ est une aide à la mobilité qui n'a pas vocation à couvrir la totalité des frais engagés par les participant·es et qui est cumulable avec d'autres bourses ou une gratification perçue par l'étudiant·e pendant son stage.

Au regard du budget global disponible et du nombre de mobilités programmées, **l'école garantie un minimum de 90 jours de financement pour les mobilités d'études et de 60 jours de financement pour les mobilités de stage** sur la base des taux de bourses mensuelles déterminés par l'Union Européenne, à savoir :

Pays d'accueil	Mobilité d'études	Mobilité de stage
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	600 €	750 €
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	540 €	690 €
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Turquie	490 €	640 €

[1] Financé par l'Union européenne. Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne peuvent être tenues pour responsables.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE

Cofinancé par l'Union européenne

Soutien à l'inclusion

L'une des priorités du programme européen Erasmus+ est de développer l'inclusion, c'est à dire l'égalité des chances et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur genre, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie. En complément de la contribution mensuelle aux frais de séjour, un **soutien à l'inclusion de 250€/mois sur la période de mobilité financée avec Erasmus+** aux étudiant·es répondant à au moins un des critères d'inclusions suivant :

- En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ;
- Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7 ;
- Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 euros ;
- Demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an.

Utilisation de transports à moindre empreinte carbone

Pour favoriser enfin l'utilisation de moyen de transport écoresponsable, les étudiant·es qui utilisent le **train, le bus ou le covoiturage** pour se rendre dans le pays de leur mobilité pourront recevoir un **complément financier de 50€** sur présentation de justificatifs de transport aller/retour et se voir attribuer **jusqu'à 4 jours de voyage supplémentaire** si pertinent au regard du temps de l'augmentation du temps de trajet.

Mobilité vers des pays-tiers

Le nouveau programme Erasmus+ 2021/2027permet désormais de financer des mobilités vers des pays tiers non associé au programme. Ces mobilités ne sont toutefois **pas prioritaires et limitées à 20% du total des financements Erasmus+ alloués à l'ÉSACM**.
La priorité sera donnée aux étudiant·es candidat·es à une mobilité vers le Royaume-Uni qui compte-tenu du Brexit ne compte plus parmi les pays participant au programme Erasmus+

Le montant des bourses attribuées sur la subvention Erasmus+ 2024 sera déterminé au départ des 1ers étudiant·es partant en mobilité, au vu du budget global disponible et au regard des besoins exprimés par les étudiant·es au moment du dépôt des vœux de mobilités.